

Mémoire présenté aux membres de la Commission sur l'eau,  
l'environnement, le développement durable et les grands parcs

Consultation publique : L'avenir de l'eau de Montréal

Le besoin d'avoir une gestion responsable de l'eau à Montréal

**Montréal pour tous**

Avec la participation de Gilles Thériault et Pierre Pagé

---

Mémoire présenté le 03 octobre 2023

## Remerciements

Merci à tou.te.s les élu.e.s de la commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, d'avoir mis sur pied cette consultation publique<sup>1</sup>. Merci également à la mairesse madame Valérie Plante et à la présidente du Conseil madame Dominique Ollivier.

Cette consultation démontre bien la volonté de transparence de la ville de Montréal et aussi celle de faire participer les citoyens. **Félicitations.**

Je vous proposerai dans ce mémoire, des réflexions qui portent sur l'avenir de la gestion et de l'utilisation l'eau à Montréal.

Bonne lecture.

## Résumé<sup>i</sup>

Nous les citoyens, sommes bien conscients de l'importance de l'avenir de l'eau pour les régions du Québec. Le service de l'eau est une activité centrale à une ville. La protection de l'environnement doit être une activité centrale de tous. Aux quatre enjeux que la ville de Montréal a proposé dans sa consultation publique 2023, nous désirons proposer des recommandations de solutions réalistes et progressives.

Le nerf de la guerre des projets d'infrastructures, c'est le financement et la politique. Le financement du service de l'eau est déficitaire depuis le début des années 2000. Les bas tarifs pratiqués au fil des ans par les administrations municipales ont fait en sorte que le déficit moyen pour l'entretien des services d'eau qui est étalé sur une période de dix ans, a doublé sur une période de vingt ans pour passer d'un déficit annuel de 200 Millions \$ à 463 millions, pour un déficit total évalué à près de 5 milliard \$.

L'occasion d'une participation au forum sur la fiscalité montréalaise en novembre 2022 a mis en évidence, la présence d'un déficit d'entretien des infrastructures de l'eau dans l'agglomération. La commission de l'écofiscalité du Canada (en 2020) et la fédération canadienne des municipalités (en 2018) sont du même avis, il est essentiel que les villes tarifient l'intégralité des coûts de la gestion de l'eau aux utilisateurs. Le régime fiscal municipal actuel au sujet de l'eau n'encourage pas une utilisation parcimonieuse de l'eau. À Montréal, c'est une consommation moyenne de près de 50% plus élevée que la moyenne canadienne des grandes villes.

La mise en place de la tarification volumétrique pour le secteur non résidentiel est certes une bonne chose, mais elle accentuera le déficit financier de la ville au sujet des revenus associés à la consommation de l'eau. La tarification volumétrique par palier progressif est une mesure adéquate. C'est le prix du mètre cube m<sup>3</sup> facturé qui est beaucoup trop bas. Le prix facturé au m<sup>3</sup> est loin des coûts de production. Le secteur non résidentiel en plus de voir la taxe spéciale sur l'eau éliminée, se voit accorder la gratuité sur un bloc d'eau de 1000 m<sup>3</sup>. Ce n'est pas le cas des petits propriétaires ou des locataires composés des ménages à faible revenu qui doivent payer leur dû pour la totalité de la consommation du foyer.

Si l'on considère dans le secteur non résidentiel, qu'il y a 21 300 compteurs d'installés, et que la taxe spéciale sur l'eau sera éliminée dès janvier 2024, c'est un déficit de la tarification facturée à ce secteur qui représente une subvention de 33 M\$<sup>ii</sup>. Un déficit qui sera financé par l'ensemble des payeurs de taxes de Montréal.

Est-ce qu'il y a un problème d'équité fiscale avec cette approche ? Oui, sans aucun doute. Les ménages locataires à faible revenu, financent via le paiement de leur loyer cette gratuité de l'eau pour les ICI. Afin de régler ce problème d'équité fiscale, nous avons proposé une mesure d'aide pour les ménages à faibles revenus de Montréal, un rabais équivalant à 33% des coûts facturés aux propriétaires qui serait remis directement aux ménages éligibles. Dans cette proposition, il n'y a pas de perte de revenu pour la ville.

---

<sup>1</sup>[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENTATION\\_AVENIREAUMONTR%C9AL\\_V5\\_20230823.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENTATION_AVENIREAUMONTR%C9AL_V5_20230823.PDF)

## Introduction

Le document<sup>2</sup> intitulé : **L'avenir de l'eau de Montréal** qui a été proposé par les commissaires pour la consultation publique est très intéressant. D'emblée, quatre enjeux sont proposés : 1-L'utilisation de la ressource, 2-La protection de la ressource, 3-L'adaptation et la résilience et 4-L'équité intergénérationnelle. Chacun de ces enjeux est accompagné de questions qui cherchent à établir une compréhension de la vision des citoyens de Montréal.

Le modèle actuel d'imposition de la taxe spéciale de l'eau occasionne un déficit d'entretien des infrastructures de l'eau. **Il y a là un important problème de gouvernance.** « *Le prix que l'on paie pour la production et l'assainissement de l'eau est maintenu artificiellement bas ; la vraie valeur de ces services nous est ainsi cachée* »<sup>3</sup>

Dans ce mémoire, je commencerai par faire l'état de la situation au Canada et au Québec au sujet des défis de la gestion urbaine des eaux et par la suite, expliquer pourquoi, il y a un enjeu sur la facturation de la consommation de l'eau par les « ICI » et aussi pourquoi il y a un problème d'équité fiscale. Pour compléter ce mémoire, je répondrai aux questions relatives aux quatre enjeux soumis pour cette consultation publique au chapitre 6.

Il est mentionné en 2005, dans le plan de redressement des infrastructures liées à l'eau de la ville de Montréal que : « *Les orientations : la Ville a intérêt à prendre intégralement en compte les vrais coûts de l'eau dans le cadre d'une stratégie de gestion globale. Le consultant PricewaterhouseCoopers a dégagé les impacts financiers du diagnostic technique préalablement effectué par le consortium SNC-Lavalin-Dessau-Soprin-Aqua Data. Le diagnostic : les vrais coûts de l'eau furent historiquement sous-estimés, le service fut sous-financé.* »<sup>4</sup>

Ce n'est pas un problème nouveau à la ville. La difficulté de ce dossier est tout d'abord au niveau politique. Quel parti politique aura l'odieux de facturer les vrais coûts aux propriétaires des secteurs résidentiels et non résidentiel ? Il y a vingt ans, ça a été possible de laisser couler l'eau sous les ponts et de ne pas facturer les services d'eau à leur pleine valeur.

En 2023, avec les changements climatiques et surtout les prix de la construction, la population qui est toujours en augmentation, cette situation a fait en sorte que la ville de Montréal est passée d'un déficit d'entretien des infrastructures de l'eau et donc des besoins de son financement de 200 M\$ à 500 millions de \$ annuellement. La stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 a produit un résultat mitigé.

L'écart entre les besoins et les investissements réels est passé de 200 millions à 463 millions durant cette période. Le taux de fuite est demeuré le même, soit +/- 30%. Il y a un maintien de l'état réseau, mais il y a un accroissement du déficit qui est passé de 2 G\$ à 5 G\$ en 12 ans. C'est beaucoup plus que l'inflation qui a eu lieu durant cette période qui est de 31,08% selon le calculateur de la Banque du Canada.

**Est-ce un niveau d'endettement soutenable à long terme pour la ville ? Non.**

## 1. États des lieux au sujet de la gestion du service d'eau à Montréal

### 1.1 La gestion de l'eau à Montréal

La gestion de l'eau à Montréal est divisée en quatre grandes activités, soit : 1-La production de l'eau potable, 2-La gestion de la distribution dans un réseau primaire et des réseaux secondaires qui sont

---

<sup>2</sup>Document de la consultation publique de la ville de Montréal,

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENTATION\\_AVENIREAUMONTR%C9AL\\_V4\\_20230815.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUMENTATION_AVENIREAUMONTR%C9AL_V4_20230815.PDF)

<sup>3</sup> Cacher les aqueducs, mais pas leurs coûts, commission de l'écofiscalité du Canada; <http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2018/03/Commission-ecofiscalite-Cacher-les-aqueducs-mais-pas-leurs-couts-FINALE-12mars2018.pdf>, page 1

<sup>4</sup> [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service\\_fin\\_fr/media/documents/cic-2005-4-infrastructures-eau.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/cic-2005-4-infrastructures-eau.pdf)

destinés à la consommation humaine, 3-La collecte des eaux usées ou des eaux de pluie avec son propre réseau et 4-Le traitement des eaux usées.

La CMM délègue à l'ensemble des villes de la Communauté de Montréal l'application du règlement de l'assainissement des eaux. « *Le règlement vise la réduction des déversements de contaminants dans les ouvrages d'assainissement afin d'assurer la protection et la pérennité de notre environnement et des infrastructures d'assainissement. Son application est déléguée aux municipalités qui continuent à gérer cet aspect localement, comme elles le faisaient auparavant.* »<sup>5</sup>

La gestion de l'eau à la ville de Montréal est répartie en trois niveaux de compétences ; l'agglomération, la ville et les arrondissements<sup>6</sup>. La Ville de Montréal a rédigé la stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette stratégie devait prendre en compte les besoins en investissements pour les dix années à venir. Or dans la dernière version de la stratégie montréalaise de l'eau, il y avait un objectif d'autofinancement de prévu<sup>7</sup>.

Le rapport de la vérificatrice générale de 2020<sup>8</sup> qui a été produit en mars 2021, fait mention que la gestion du remplacement des entrées de service en plomb n'a pas atteint tous ses objectifs. En 2007, la ville a fait un plan d'action (PA) qui visait à éliminer 69 000 entrée de service d'eau en plomb. Or depuis cette période, le PA a été revu en 2019. « *Or, comme depuis l'adoption de ce PA révisé le nombre de dépistages requis a augmenté à environ 140 000. À ceci s'ajoute également le travail d'analyse du côté privé des 21 000 entrées de service dont la Ville a déjà fait le remplacement du côté public* »<sup>9</sup>.

Loin de s'améliorer, les besoins de faire une mise à jour des réseaux augmentent sans cesse, suite au dépistage d'un plus grand nombre d'entrée de service en plomb dû au changement de la réglementation du fédéral. Les pertes d'eau du réseau en 2016 étaient évaluée à 30%. Comme les documents de la commission de l'éco fiscalité et aussi celui de la consultation publique l'indique, Montréal consomme deux fois plus d'eau que la moyenne des grandes villes canadiennes. « *De plus, comme le montant de taxe à payer pour l'eau et les égouts est établi en fonction de la valeur foncière des propriétés, les ménages qui font l'effort d'économiser l'eau se trouvent à subventionner la consommation de ceux qui sont moins portés sur la conservation*<sup>10</sup>. *En prolongeant les progrès déjà accomplis avec les utilisateurs ICI, et en facturant sur une base volumétrique l'eau potable que Montréal vend en vrac aux autres municipalités, le comptage universel permettrait aux municipalités montréalaises de suivre de plus près la consommation et d'améliorer la planification et la gestion à long terme des infrastructures d'aqueduc et d'égout.*<sup>11</sup> »

## 1.2 Le gaspillage de l'eau potable<sup>12</sup>

Pour citer un exemple, la ville de Blainville a adopté un règlement ce printemps au sujet du gaspillage de l'eau. Outre l'augmentation des constats pouvant donner lieu à des amendes jusqu'à une valeur de 2000\$, les éléments suivants ont été ajouté à la réglementation : période d'arrosage réduite, interdiction d'arrosage possible, aucune émission de permis d'arrosage temporaire de pelouse du 15 juillet au 15 août et la surveillance accrue du territoire. « *De plus, d'ici le 1er mai 2025, un système d'arrosage automatique (gicleurs) doit être équipé d'un détecteur d'humidité ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations suffisent.* » « *Le règlement interdit également, sauf exception, l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour alimenter des appareils de climatisation, de réfrigération, de refroidissement ou tout autre appareil mécanique de bâtiment* »<sup>13</sup>.

<sup>5</sup> <https://cmm.qc.ca/documentation/reglements/reglement-sur-l'assainissement-des-eaux/application-du-reglement-sur-l'assainissement-des-eaux/>

<sup>6</sup> Rapport du vérificateur général, 2012 page 171, [https://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2021/02/RA2012\\_Section5-5.pdf](https://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2021/02/RA2012_Section5-5.pdf)

<sup>7</sup> Rapport du vérificateur général, 2012 page 173

<sup>8</sup> [https://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2021/06/RA\\_2020\\_FR\\_Complet.pdf](https://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2021/06/RA_2020_FR_Complet.pdf), page 163 et les suivantes.

<sup>9</sup> Référence ibid, page 184.

<sup>10</sup> <http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2018/03/Commission-ecofiscalite-Cacher-les-acqueducs-mais-pas-leurs-couts-FINALE-12mars2018.pdf> : page 38

<sup>11</sup> Référence ibid, page 40

<sup>12</sup> [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_ANJ\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ANJOU\\_REGLEMENT\\_NUMERO\\_13\\_023.PDF](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_ANJ_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ANJOU_REGLEMENT_NUMERO_13_023.PDF)

<sup>13</sup> <https://blainville.ca/actualites/l'administration-poulin-s'attaque-au-gaspillage-de-leau-potable>

La ville de Montréal possède un règlement sur l'usage de l'eau potable [13-023] qui a été adopté en juin 2013. Bien qu'une autre référence fait mention qu'il est interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 d'utiliser l'eau dans un système de climatisation ou de refroidissement sans avoir une boucle de recirculation. Il n'y a pas de mention [c.-à-d. des amendes plus élevées] quant au gaspillage de l'eau<sup>14</sup>. Il n'y a pas de règlement spécifique au sujet du gaspillage de l'eau comme dans l'exemple cité précédemment.

### 1.3 Description des infrastructures du réseau de l'eau de Montréal

Le réseau de distribution est caractérisé par deux réseaux : Le premier réseau de distribution primaire de l'eau possède une conduite d'eau d'une longueur de 740 km et il y a un réseau de distribution secondaire d'aqueduc d'une longueur de 3572 km. Le deuxième réseau, celui des égouts est d'une longueur de 4234 km de long. Les auteurs du rapport ont formulé un souhait en 2010 :

*« Au terme de cette période se terminant en 2020, la gestion de l'eau sera autofinancée, aucun emprunt ni subvention ne seront plus nécessaires et le coût de la dette se réduira de lui-même rapidement, ce qui libérera les montréalais d'une charge financière lourde et évitable »<sup>15</sup>.*

## 2. La stratégie québécoise de l'économie de l'eau potable (SQEEP)

La dernière stratégie de l'économie d'eau du Québec, Horizon 2019-2025<sup>16</sup> vise à associer l'attribution des subventions au resserrement de l'utilisation de l'eau. « *La Stratégie 2019-2025 entend aussi donner suite à la Stratégie 2011-2017 qui prévoyait la mise en place d'une tarification adéquate des services d'eau dans les municipalités qui n'ont pas atteint leurs objectifs au Bilan 2016.* »

L'engagement 46 quant à lui, vise à « *établir le coût de revient des services d'eau. Cet engagement visait à mieux connaître le coût des services d'eau, lequel comprend à la fois les coûts de fonctionnement et le coût moyen des investissements nécessaires à court, moyen et long terme.* »

Les auteurs de cette stratégie résument bien le besoin au sujet de l'avenir de la gestion de l'eau : *Les objectifs pour l'ensemble du Québec dans le cadre de la Stratégie pour l'horizon 2019-2025 sont la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015, l'atteinte d'un niveau de fuites modéré selon l'indice de l'International Water Association et l'augmentation des investissements nécessaires pour réaliser le maintien d'actif de façon pérenne tout en éliminant graduellement le déficit d'entretien.*

Le dernier plan stratégique de l'eau (2011-2020) prévoyait l'autosuffisance financière des services d'eau de l'agglomération en 2020. Plus loin dans ce document, nous allons recommander la mise en place d'un **plan d'implantation de rattrapage des revenus provenant de la tarification sur une période de dix ans** pour atteindre l'autosuffisance financière des services d'eau de l'agglomération de Montréal.

Afin de ne pas reproduire les mêmes résultats quant au financement des infrastructures de l'eau à Montréal, il y a lieu d'utiliser une approche de protection de la ressource en eau qui soit réaliste en matière de tarification.

---

<sup>14</sup> <https://montreal.ca/articles/reglementation-sur-lusage-de-leau-ce-que-vous-devez-savoir-16578#:~:text=Respecter%20la%20réglementation&text=Aux%20journées%20autorisées%2C%20vous%20pouvez,%27implantation%20ou%20l%27ensemencement.>

<sup>15</sup> [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan\\_strategique\\_de\\_leau\\_2011-2020.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/plan_strategique_de_leau_2011-2020.pdf), page 98 et 99

<sup>16</sup> [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/strategie\\_quebecoise\\_eau\\_potable/strategie\\_eau\\_potable.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/strategie_quebecoise_eau_potable/strategie_eau_potable.pdf)

### 3. L'assainissement des eaux à la CMM et le plan Archipel<sup>17</sup>

La CMM possède un règlement qui vise la réduction des déversements de contaminants dans les ouvrages d'assainissement afin d'assurer la protection et la pérennité de notre environnement et des infrastructures d'assainissement. La CMM délègue l'application de cette responsabilité aux villes ou municipalités situées sur son territoire.

La CMM a développé un mécanisme de suivi de la conformité réglementaire à ce sujet. Le dernier rapport de suivi date de la période 2019-2020. Cette conformité réglementaire<sup>18</sup> s'applique aux secteurs suivants : Établissements industriels, commerciaux ou institutionnels (ICI), Cabinets dentaires, restaurants ou entreprises qui préparent des aliments, garages ou ateliers d'entretien, etc.

La CMM a produit un rapport de suivi pour la période 2019-2020<sup>19</sup> pour l'assainissement des eaux de la région de Montréal dans leur conclusion, les auteurs mentionnent que :

*Dix ans après l'entrée en vigueur du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux, le constat découlant du plus récent suivi de l'application de la réglementation par les municipalités délégataires est que celle-ci présente toujours d'importantes lacunes.*

Il est alors possible de conclure que la qualité de l'eau déversée dans la partie Est de l'île de Montréal soit encore en problème même si la ville de Montréal déploie d'important efforts financiers pour ce faire. Rien ne peut remplacer un dispositif d'atténuation des rejets nocifs ou un contrôle fréquent des eaux usées dans les égouts de Montréal ou des branchements inversés des réseaux d'eau usées.

Le plan Archipel de la CMM vous est présenté dans la section Planification/Aménagement du site Internet de la CMM.<sup>20</sup> Il fait partie d'un ensemble de trois plans d'aménagement du territoire. Ce plan prend en compte les besoins de protection du territoire au sujet des inondations, de la qualité de l'eau, pertes des milieux humides, l'approvisionnement de l'eau, etc.

### 4. Les défis de la gestion de l'eau au Canada

Ce document<sup>21</sup> présente le cas d'étude de la ville de Toronto. La ville est plus peuplée avec 2,8 Millions de personnes et 640 km<sup>2</sup> de territoire, que Montréal avec 2 millions de personnes et une superficie de 482 km<sup>2</sup>. La ville de Toronto Water a été formée en 1998 à partir de la fusion de 6 municipalités de la région de Toronto. C'est une situation similaire à Montréal. Avec son service d'eau, Toronto tire ses revenus de la tarification de l'eau pour un réseau de 6000 km et traite ses eaux usées et pluviales avec un réseau de 10 400 km.

À Toronto, malgré la présence d'une gouvernance articulée et une tarification qui utilise des compteurs d'eau, il existe des besoins et un déficit d'entretien des infrastructures qui sont pour plusieurs d'entre elles en fin de vie [50~80 ans]. La gestion de la demande en eau pour la période 2001-2012 à Toronto est passée d'une moyenne de 254 litres per capita en 2001 à 207 litres en 2012. Tout comme Montréal, Toronto a dû commencer à s'adapter aux changements climatiques et d'ajouter des protections supplémentaires pour gérer les risques d'inondation. Cette baisse de la consommation de l'eau pose un problème particulier, soit la baisse de revenu pour financer le service de l'eau ce qui a comme impact un manque à gagner d'1 G\$ pour les financements futurs.

---

<sup>17</sup> <https://cmm.qc.ca/documentation/reglements/reglement-sur-l'assainissement-des-eaux/application-du-reglement-sur-l'assainissement-des-eaux/>

<sup>18</sup> [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/20170803\\_EauxUsees\\_programmeSuivi.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/20170803_EauxUsees_programmeSuivi.pdf)

<sup>19</sup> [https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2022/04/Rapport\\_de\\_suivi\\_2019-2020vF.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2022/04/Rapport_de_suivi_2019-2020vF.pdf), page 18

<sup>20</sup> <https://cmm.qc.ca/planification/plan-archipel/>

<sup>21</sup> Urban water challenges in the America, <https://ianas.org/wp-content/uploads/2020/08/uwc04t.pdf>

## 5. La notion du coût intégral de la gestion de l'eau

Les membres de la **commission de l'écofiscalité du Canada**<sup>22</sup> ont publié en mars 2018, un document sur les bonnes pratiques en matière de tarification et d'amélioration des services municipaux d'approvisionnement et de l'eau. Un premier constat de ce groupe de travail a trait au paiement de la juste valeur (\$) de l'eau. En effet, selon ces auteurs, facturer moins entraîne des déficits d'entretien des infrastructures.

Une solution envisagée par ce groupe d'expert est la **redevance d'utilisation**. Il est question du meilleur moyen de financer les systèmes d'approvisionnement et de traitement de l'eau. Ces redevances doivent être bien conçues, elles doivent permettre **d'arrimer le prix des services d'eau à leur réel coût de production** (prix = l'ensemble des facteurs externes et internes). Elles permettent aux services d'eau de **devenir auto-suffisants sur le plan financier**.

Il est aussi question d'avoir un **accès équitable à l'eau** potable spécialement pour les **familles à faibles revenus**. **La modulation des redevances permet à tous d'avoir accès à l'eau**. Ainsi, les municipalités pourraient accorder un volume de base sans frais à tous les locataires ou propriétaires et pourraient décider de facturer le volume excédentaire de l'utilisation de l'eau, par exemple une piscine extérieure.

Ce groupe d'expert a présentés 10 bonnes pratiques pour améliorer la performance du Canada.

1. L'installation de compteurs d'eau (principalement le secteur non résidentiel),
2. Estimer l'ensemble des coûts privés et sociaux en utilisant l'approche du cycle de vie,
3. Estimer les revenus présents et futurs de toutes provenance,
4. Mesurer le déficit de financement et élaborer une stratégie de recouvrement intégral des coûts,
5. Utiliser les redevances d'utilisation pour combler le déficit de financement,
6. Appliquer une structure tarifaire modulée pour atteindre plusieurs objectifs,
7. Ajuster les tarifs selon le contexte local,
8. Assurer l'accessibilité aux utilisateurs à faibles revenus,
9. Procéder à des ajustements périodiques, de manière transparente et prévisible,
10. Accompagner les redevances d'utilisation d'autres instruments.

Il s'agit d'un univers complexe, celui de la gestion des eaux municipales. Il comprend les services d'approvisionnement en eau et son assainissement, le financement de ces services, la gestion de la qualité de l'eau et de la mise en place d'une redevance d'utilisation est une solution de type écofiscale.

Dans le texte<sup>23</sup>, les auteurs expliquent l'ABC des redevances d'utilisation. Que les redevances peuvent être un instrument pour favoriser la conservation de l'eau, et être utilisée comme une source de revenu. L'implantation et l'utilisation des redevances représente un défi de réforme de la fiscalité municipale au Canada. Cinq études de cas sur des villes de différents grossiers ont été réalisées dans ce document. Parmi celles-ci, Ottawa et Montréal ont été étudiées.

---

<sup>22</sup> Cacher les aqueducs, mais pas les coûts, <http://ecofiscal.ca/wp-content/uploads/2018/03/Commission-ecofiscalite-Cacher-les-aqueducs-mais-pas-leurs-couts-FINALE-12mars2018.pdf>

<sup>23</sup> Voir la référence précédente.

## 6. Les enjeux de la consultation publique et les propositions de solutions.

La ville de Montréal a introduit la tarification volumétrique de l'eau au secteur non résidentiel en janvier 2023.

Pour l'année 2023, il y aura une tarification à blanc pour permettre la sensibilisation à la nouvelle grille de facturation.

À partir de 2024, il y aura retrait de la taxe spéciale de l'eau pour le secteur non résidentiel et une subvention de 33 millions \$ sera accordé à ce secteur pour offrir la gratuité sur le premier 1000 m<sup>3</sup> consommé par les ICI (voir le calcul à la fin du document). Il y a deux composants à prendre en compte :

- a. Le coût de la gestion de l'eau<sup>24</sup> (par rapport à son utilisation)
- b. Le taux de la taxe de service de l'eau actuellement en vigueur à Montréal<sup>25</sup>.

Le tableau no 5 présente les deux catégories de la taxe spéciale sur l'eau: résidentiel et non résidentiel et la tarification pour chacune des villes qui utilisent les services de l'eau de l'agglomération.

### *Enjeu 1 : L'utilisation responsable de l'eau*<sup>26</sup>

En 2020, la production de l'eau à Montréal est de 551 millions de litres et la consommation est de 331 de litres pour une perte de 180 millions de litres soit 32,79% du total. La consommation du secteur résidentiel représente 67% du total, soit 221,77 millions de litres. La consommation des ICI représente 29% du total soit près de 96 millions de litres.

Rappelons que c'est l'agglomération qui est responsable de la production et de la distribution de l'eau aux arrondissements et aux villes liées. Les villes liées paient l'eau via une quote-part qui est versée à l'agglomération. La consommation résidentielle représente 67% du total consommé, les ICI utilisent 29% et le municipal 4%. Le mode de facturation actuel de l'eau ne tient pas compte de l'intégralité des coûts de production de l'eau comme il est possible de le constater au tableau no 2.

**La consommation résidentielle de l'agglomération de Montréal 367 litres/personnes par jour (LPJ) dépasse de beaucoup la moyenne canadienne de 220 LPJ.**

*Q1\_ Quelles mesures de réduction du gaspillage devraient être mises en place pour les ICI ? Les industries ? Les citoyens et les citoyennes ?*

**Recommandation no 1 :** Développer un règlement sur le gaspillage de l'eau afin d'y inclure une définition du gaspillage de l'eau et l'ensemble des sources de gaspillage au règlement. Augmenter la surveillance au sujet du gaspillage de l'eau avec un programme de vérification des ICI et des appartements de plus de 24 logements. Doubler la valeur des amendes suites à l'émission de constats d'infraction au règlement sur le gaspillage de l'eau. Développer une campagne anti-gaspillage de l'eau menée de concert avec la Direction de la Santé Publique de Montréal ou un autre OSBL, et ce, du style des campagnes anti-cigarette.

**Recommandation no 2 :** Développer un règlement sur la conformité réglementaire au sujet l'installation obligatoire et de la capacité des réservoirs des toilettes pour avoir un maximum de 3/6 litres par chasse pour toute nouvelle construction résidentielle et non-résidentielle. Développer un programme de subvention pour le remplacement des toilettes non-conforme dans un délai de 5 ans. Après cette période, percevoir la tarification ou une redevance d'utilisation de l'eau conçue pour cette fonction.

<sup>24</sup> <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/796229/la-gestion-de-l-eau-coutera-des-milliards-a-montreal-qui-demande-l-avis-du-public?>

<sup>25</sup> [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/2023\\_taux\\_taxation.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/2023_taux_taxation.pdf)

<sup>26</sup> Référence au document de la consultation publique, pages 13 à 17

## *Q2\_Quelle forme de réglementation la Ville devrait mettre en place concernant les usages de l'eau ?*

**Recommandation no 3 :** Développer un règlement sur la conformité réglementaire au sujet de l'arrosage des pelouses afin de percevoir une redevance d'utilisation au sujet de cette forme d'arrosage. Avoir une redevance pour l'utilisation de l'eau basée sur le coût intégral de l'eau. Avoir un coût par paliers progressifs (3) entre 0 et 2 000 et 2000 et 5 000 et plus de 5 000 litres d'eau par jour.

**Recommandation no 4 :** Développer un règlement sur la conformité réglementaire pour les fins d'utilisation des climatiseurs à l'eau pour le refroidissement des bâtiments. Avoir une redevance pour l'utilisation de l'eau basée sur le coût intégral de l'eau. Avoir un coût par paliers progressifs (3) entre 0 et 2 000 et 2000 et 5 000 et plus de 5 000 litres d'eau par jour.

## *Q3\_Quelles autres mesures la Ville devrait-elle prendre pour encourager une utilisation responsable de l'eau ?*

**Recommandation no 5 :** Au niveau de l'agglomération de Montréal, les employés des villes vérifient l'utilisation de l'eau dans leurs villes ou leurs arrondissements. La tarification ou les redevances sur l'utilisation de l'eau doivent prendre en compte l'intégralité de ces coûts.

**Recommandation no 6 :** Les villes informent les propriétaires immobiliers ou les entreprises (ICI) de la démarche de protection de la ressource, de l'utilisation responsable et du nouveau règlement sur le gaspillage de l'eau.

**Solution 1 :** **Élargir la portée du règlement de la conformité réglementaire [21-042] sur la divulgation et la cotation de l'émission des GES à l'utilisation responsable de l'eau. Il faut facturer équitablement l'intégralité des coûts de l'utilisation de l'eau pour les piscines, les climatiseurs à l'eau et l'arrosage des pelouses aux usagers.**

## *Enjeu 2 : La protection de la ressource <sup>27</sup>*

### *Q4\_Qu'est-ce que la Ville devrait faire de plus pour protéger les cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent ?*

**Recommandation no 7 :** Développer une tarification volumétrique ou une redevance de traitement des rejets industriels et le traitement de l'eau usée pour les ICI.

### *Q5\_Qu'est-ce que la Ville devrait faire pour aider les citoyens et les citoyennes à protéger les cours d'eau et le fleuve Saint-Laurent ?*

**Recommandation no 8 :** Sensibiliser l'existence dans les centres éco-quartiers un dépôt pour les liquides usagés afin d'éviter que ces derniers ne se retrouvent éliminées dans les toilettes ou dans les égouts.

### *Q6\_Qu'est-ce que la Ville de Montréal devrait faire de plus en matière de qualité des cours d'eau ?*

**Recommandation no 9 :** Au niveau de l'agglomération de Montréal, développer un des règlements municipaux de conformité au sujet des raccordements inversés qui ont été identifiés afin d'obliger les propriétaires de ces raccordements d'avoir un échéancier (+ 5 ans) précis afin d'effectuer les travaux de corrections des situations problématiques. Prévoir par règlement des amendes annuelles qui soit conséquentes.

### *Q7\_Quels efforts devraient être mis en place par les citoyens et citoyennes, les industries, les commerces et la Ville de Montréal pour protéger les sources d'eau potable ?*

---

<sup>27</sup> Référence au document de la consultation publique, pages 20 à 22

Votre exemple des machines à laver nous force à vous inciter à augmenter la qualité de filtrage des machines à laver afin de réduire au minimum la libération des micros-fibres dans les cours d'eau.

**Recommandation no 10** : Au niveau de l'agglomération de Montréal, développer un règlement municipal de conformité prévoyant un meilleur filtrage des machines à laver ou des procédés industriels utilisant de l'eau. Les ICI devraient aussi avoir les mêmes normes. Par exemple, par 6 kg de linge lavé, Réduire le volume des micros-fibres de 50% en utilisation un filtre plus fin qui laisserait passer moins de micros-fibres dans les eaux grises.

**Solution 2 : Améliorer l'assainissement des eaux. Il faut augmenter les contrôles au sujet des rejets industriels, avoir un plan et un échéancier précis quant à l'élimination des raccordements inversés et trouver une solution efficace afin d'éliminer les microfibres rejetées dans les égouts.**

### **Enjeu 3 : L'adaptation et de résilience<sup>28</sup>**

*Q8\_Parmi tous les enjeux de l'eau, quelle proportion des efforts et des budgets devrait être consacrée à l'adaptation aux conséquences des changements climatiques ?*

**Recommandation no 11** : En prenant compte de l'existence des programmes d'aides gouvernementaux<sup>29</sup>, l'agglomération et la ville de Montréal devrait prévoir un minimum de 10% additionnel au budget consacré à la gestion de l'eau. Ce budget devrait être compris dans le coût intégral de la gestion de l'eau.

Vous pouvez voir détail du calcul du coût intégral de l'eau au tableau no1.

*Q9\_Quelles mesures devraient être mises en place par la Ville pour aider la population citoyenne à se protéger des conséquences des changements climatiques ?*

**Recommandation no 12** : Au niveau de l'agglomération de Montréal et de la ville de Montréal, augmenter les sommes consacrées au développement des infrastructures de la gestion des eaux de 15%, soit les % des prévisions de ses projections pour 2050. Pourcentage provenant du document de consultation.

*Q10\_Comment les propriétaires peuvent-ils contribuer aux efforts de la Ville pour s'adapter à l'augmentation des inondations et des pluies intenses ?*

**Recommandation no 13** : Au niveau de l'agglomération de Montréal et de la ville de Montréal, développer un des règlements municipaux de conformité prévoyant la réduire les surfaces imperméables en commençant par les terrains appartenant aux ICI et par la suite ceux appartenant au secteur résidentiel.

**Solution 3 : Il est recommandé de moduler les frais d'utilisation de l'eau à la baisse pour les ménages à faibles revenus qui sont locataires. Avec la tarification volumétrique, la ville de Montréal a mis en place une exemption de taxe pour le 1er 1000 mètre cube pour le secteur non résidentiel. C'est donc une question d'équité fiscale qui nous amène à proposer un rabais pour les ménages à faibles revenus pour le secteur résidentiel.**

En cette période d'inflation, de rareté des loyers abordables, de nombreuses familles peine à joindre les deux bouts. Nous comprenons que la taxe spéciale sur les services d'eau à Montréal est tout d'abord payée par le propriétaire. Si nous prenons l'exemple qui est fourni au tableau 2, la taxe spéciale de l'eau qui a été payée est de 917 \$ pour un triplex. Donc un montant de 306\$ par étage. C'est donc dire que l'eau n'est pas gratuite pour un ménage qui serait locataire d'une unité locative.

**Voir le détail de la solution et des calculs aux tableaux 3 et 4.**

<sup>28</sup> Référence au document de la consultation publique, page 25

<sup>29</sup> <https://www.canada.ca/en/environnement-climate-change/services/climate-change/adapting/funding.html#>

## Enjeu 4 : L'équité intergénérationnelle<sup>30</sup>

Le document de la commission de l'écofiscalité du Canada<sup>31</sup> traite de l'équité.

*« L'adoption du principe de l'utilisateur-payeur soulève des craintes légitimes en ce qui concerne les ménages à faible revenu : ceux-ci risquent-ils de devoir consacrer une plus grande part de leur revenu aux services d'aqueduc et d'égout ? »*

Les enjeux des coûts de l'eau sont significatifs. En effet selon le document utilisé pour la consultation publique, il s'agit d'un budget du service de l'eau de +-1,5 G\$ pour la seule année 2020.

*« Le coût complet de l'eau représente 2,90 \$ par m<sup>3</sup>. Ce coût inclut le coût de fonctionnement ainsi que les besoins d'investissements dans les infrastructures de l'eau. »<sup>32</sup>*

L'état prévisionnel des revenus et dépenses de la ville de Montréal dans le budget 2020 fait mention d'un revenu de 466 millions\$.<sup>33</sup> Si l'on examine de plus près ce qui compose le coût d'un litre d'eau avec l'information du document de consultation et si l'on utilise une simple règle de calcul. À 331 millions de mètres cubes qui ont été consommés en 2020, en utilisant un taux de 2,9\$ le M/3, les revenus devraient se chiffrer à 959,9 millions \$. Ils ne sont que de 466 M\$ d'où le déficit moyen mentionné précédemment est situé à 463 de millions annuellement. Avec l'inflation depuis 2020, ce déficit est sûrement plus élevé aujourd'hui.

Il y a sans aucun doute une sous facturation des services pour l'année en cours. Il y a aussi une notion de déficit d'entretien qui est évalué à près de 5 G\$ pour les 10 années à venir.

*« Montréal pourrait prendre en compte les questions d'équité dès l'étape de conception de la redevance d'utilisation (Leroux et al., 2014). Ainsi, dans un système de redevances à plusieurs volets, la partie forfaitaire pourrait inclure un bloc de consommation de base à tarif réduit; pour sa part, le volet basé sur la quantité d'eau consommée garantirait que ceux qui utilisent davantage d'eau paient davantage. »<sup>34</sup>*

*« L'adoption des redevances d'utilisation pourrait aussi s'accompagner de baisses de taxes foncières proportionnelles, si les besoins fiscaux des diverses municipalités le permettent. »*

La ville de Toronto offre un programme de rabais aux ménages à faible revenu. Il est basé sur le volume d'eau consommé. Le premier bloc de 400 m<sup>3</sup> d'eau consommé bénéficie d'un rabais. Ainsi, la ville de Montréal, pourrait subventionner les ménages à faible revenu pour le premier bloc de 400 m<sup>3</sup> consommé.

*Q11\_Seriez-vous prêt à assumer financièrement une part plus importante des coûts de la gestion de l'eau dans les prochaines années afin de limiter l'impact sur les générations futures?*

Il faudra adopter une structure tarifaire à volets multiples pour atteindre différents objectifs.

*La partie forfaitaire de la redevance permet au service des eaux de couvrir une part de ses coûts fixes et lui assure des revenus stables et prévisibles. La partie volumétrique couvre les coûts variables et maintient un signal de prix en faveur de la conservation. Le poids respectif qu'on accorde aux redevances forfaitaires et volumétriques a des conséquences sur les revenus, sur la réponse des usagers en fait de conservation, et sur l'abordabilité<sup>35</sup>*

<sup>30</sup> Référence au document de la consultation publique, page 28

<sup>31</sup> Référence au document de la commission de l'écofiscalité, page 41

<sup>32</sup> Voir l'annexe pour le détail des coûts.

<sup>33</sup> [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE\\_FIN\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET\\_2020\\_PTI\\_2020\\_2022\\_FR.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/SERVICE_FIN_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET_2020_PTI_2020_2022_FR.PDF), voir tableau 168 à la page 348 du document.

<sup>34</sup> Référence au document de la commission de l'écofiscalité du Canada, page 41

<sup>35</sup> Référence au document de la commission de l'écofiscalité du Canada, page 55

**Recommandation no 14 :** Nous sommes d'accord avec un rabais pour les familles à faibles revenus et une structure tarifaire à deux volets. Une tarification (taxe sur l'eau) pour le secteur résidentiel et un tarif volumétrique pour le secteur non résidentiel. Le rabais pour les familles avec un faible revenu est financé par l'ensemble des consommateurs de l'eau. Cette recommandation permet d'avoir une équité fiscale entre le secteur résidentiel et le non résidentiel.

*Q12\_Pensez-vous que la Ville de Montréal accorde assez d'importance aux enjeux de l'eau et pourquoi ?*

**Recommandation no 15 :** l'élimination du déficit d'entretien sera la preuve que la ville de Montréal et les villes de l'agglomération accordent assez d'importance à la question de l'eau. Le défi de tous les politiciens demeure le même, la transparence et l'honnêteté envers les citoyens et les partenaires de la ville

*Q13\_Êtes-vous d'accord avec l'introduction progressive de nouvelles mesures fiscales pour limiter l'impact financier des investissements de l'eau sur les générations futures ? Si oui : est-ce que ces mesures devraient être de la même ampleur pour les propriétaires non résidentiels que pour les propriétaires résidentiels ? Est-ce que la Ville de Montréal devrait revoir sa stratégie de tarification pour les bâtiments non résidentiels ?*

**Recommandation no 16 :** Nous sommes d'accord avec une implantation de nouvelles mesures. Il est requis que les mesures soient les mêmes pour les deux secteurs. La ville devrait revoir sa stratégie de tarification pour facturer l'intégralité des coûts de la gestion de l'eau pour les secteurs résidentiel et non résidentiel.

*Q14\_Quelles devraient être les priorités de financement en matière de gestion de l'eau à Montréal pour les années à venir ?*

**Recommandation no 17 :** La première priorité de financement se situe à opérer le réseau d'infrastructure et de traitement des eaux à coût nul. Donc percevoir suffisamment de revenu pour financer les rabais pour les ménages à faibles revenus par une tarification qui couvre 100% de l'intégralité des coûts pour le secteur non résidentiel.

**Recommandation no 18 ;** Adopter un plan d'implantation progressif sur dix ou vingt années afin d'augmenter le taux de taxation du secteur résidentiel de 10% pendant 10 ans ou de 5% pour une période de vingt années. Il faudra avoir le même plan, pour faire évoluer à la même vitesse, la tarification volumétrique du secteur non résidentiel (ICI).

Les tableaux no 3 et le tableau no 4 vous présente le détail du calcul des augmentations pour les deux séries de périodes, soit vingt (tableau no 3) et dix années au tableau no 4. Le choix d'utiliser une période de dix ou vingt années est avant tout un choix politique et d'acceptabilité sociale.

*Q15\_Voyez-vous des résultats concrets en lien avec les investissements dans les infrastructures de l'eau qui ont été réalisées au cours de la dernière décennie ?*

Non : Le déficit financier de l'entretien des infrastructures a plus que doublé depuis 20 ans.

Le bilan 2021 au sujet de l'utilisation de l'eau à Montréal<sup>36</sup> mentionne que le réseau de distribution de la ville de Montréal possède trois sections soit : Les deux premières sections possèdent un indice de fuites **très élevé** pour les réseaux Lachine et Atwater– Charles-J.-Des Bailleurs (cote D), et le troisième possède un indice de fuites **élevé** pour celui de Pierrefonds (cote C). Le bilan précédent 2020 de la ville<sup>37</sup> mentionne un indice de fuite très élevé (cote D) pour les deux premières sections du réseau et un état de la dernière portion du réseau modéré (cote B). L'objectif de réduction du taux de pertes d'eau n'a pas été atteint.

<sup>36</sup> [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/bilan\\_de\\_usage\\_de\\_leau\\_2021.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/bilan_de_usage_de_leau_2021.pdf), page 16

<sup>37</sup> [https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi\\_Public/CM/CM\\_DA\\_ORDI\\_2021-12-20\\_13h00\\_Point\\_7.03\\_Pieces1217404001\\_amende.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_DA_ORDI_2021-12-20_13h00_Point_7.03_Pieces1217404001_amende.pdf) page 15

**Recommandation no 19** : Augmenter le rattrapage du déficit d'entretien du réseau de distribution de l'eau, pour avoir sur les trois sections du réseau, un niveau de fuite modéré. (C.-à-dire avoir un Indice de fuite des infrastructures (IFI) entre 2 et 4)

*Q16\_Selon vous, que devrait-on faire collectivement pour réduire le déficit de maintien des infrastructures de l'eau ?*

**Solution 4 : Il est plus que souhaitable de mettre en place un plan d'implantation sur une période de dix ans afin d'atteindre l'autosuffisance financière des services d'eau de l'agglomération de Montréal ou de la ville de Montréal.**

Le dernier plan stratégique de l'eau (2011-2020) prévoyait l'autosuffisance financière des services d'eau de l'agglomération en 2020. Il faut mettre en place un plan d'implantation sur une période de dix ou vingt ans pour atteindre l'autosuffisance financière des services d'eau de l'agglomération de Montréal.

La ville de Montréal a adopté le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la tarification volumétrique de l'eau consommée. Avant, les propriétaires d'immeubles résidentiels et non résidentiels (ICI) payait un taux d'impôt foncier en fonction de la valeur de l'immeuble. Les tableaux 4 et 5 proposent un rattrapage sur 10 ou 20 ans l'autosuffisance financière.

**Pourquoi créer un programme visant l'autosuffisance financière pour 2034<sup>38</sup> ?**

La ville de Sainte-Sophie située au nord de Montréal a mis en place un règlement 1263-2023 sur tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité.

**Recommandation no 20** : Mettre en place un règlement sur l'autofinancement du service des eaux qui prévoirait une période d'adaptation progressive de cette mesure sur une période de dix années. C'est en réduisant le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau que l'on préserve l'équité intergénérationnelle.

## Conclusion

Malgré les améliorations récentes, le système montréalais d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées fait face à plusieurs défis.

L'adoption d'une tarification (pour le secteur non résidentiel qui soit volumétrique ou pour le secteur résidentiel, la taxe spéciale de l'eau) doit couvrir l'intégralité des coûts. Cette approche serait équitable pour les générations futures et elle permettrait d'améliorer sa performance, tant du point de vue économique que du point de vue environnemental. Il faut aussi ne pas oublier de mettre en place une tarification sociale pour les ménages à faibles revenus.

Voilà, c'est déjà fini, merci à tous, d'avoir pris le temps de lire ce mémoire.

Signé à Montréal, le 26 septembre 2023

Gilles Thériault \_\_\_\_\_ et Pierre Pagé \_\_\_\_\_

---

<sup>38</sup> [https://stesophie.ca/IMG/pdf/reg\\_1263-2023\\_-\\_tarification\\_pour\\_le\\_financement\\_de\\_certains\\_biens\\_services\\_et\\_activites\\_-\\_codifie.pdf](https://stesophie.ca/IMG/pdf/reg_1263-2023_-_tarification_pour_le_financement_de_certains_biens_services_et_activites_-_codifie.pdf)

## Annexes et à propos de l'auteur

<b>Tableau no 1 : Hypothèse de l'augmentation du prix de l'eau</b>	
<b>Liste des composants du prix de l'eau à Montréal</b>	<b>Prix M/3</b>
Coûts de fonctionnement	,79\$
Besoins investissements	,59\$
Maintien actifs	
Rattrapage du déficit de maintien	,55\$
Amélioration et maintien aux normes	,83
Agrandissements et nouvelles infrastructures	,14\$
<b>Sous-total</b>	<b>2,90</b>
Adaptation aux changements climatiques +10%	,29
<b>Recommandation no 11</b>	
Adaptation à l'intensité critique des pluies qui augmentera en moyenne de 15 %	,48
<b>Recommandation no 12</b>	
<b>Total</b>	<b>3,67</b>

Hypothèse de calcul de la redevance pour une unité résidentielle de trois logements d'une valeur de 1,000,000\$ avec un taux de ,0917/100\$ = 917 \$ annuellement. Cette hypothèse ne tient pas compte de l'inflation.

À 3\$ du mètre<sup>3</sup> (1000 litres) la consommation moyenne de 367 litres par jour par personne (**un triplex pourrait avoir 6 personnes**) = 2202 litres par jour d'eau consommée = 2,2 m<sup>3</sup> pour un coût 2,90\$ du m<sup>3</sup>. Donc 2,9\$ \* 2,2M<sup>3</sup> \* 365 jours = 2328,70\$.

<b>Tableau no 2 : hypothèse sur le montant de la subvention pour l'utilisation du service d'eau. (Valeur de la maison = 1 million \$)</b>		
Progression sur 10 ans	Montant annuel Tarification résidentielle	Impôts fonciers
Coût intégral	2 328\$	
Coût du service de l'eau dans le compte d'impôt foncier des ménages (taux d'un compte en 2023)	917 \$	Inclus dans le loyer
<b>Coût de la subvention (pour 2200 litres par jour pour un triplex (6 personnes))</b>	<b>1 411 \$</b>	<b>Invisible</b>

**Note no 1** : Évidemment, une maison individuelle de 2 millions \$ paiera le double 1834\$ et la subvention sera alors moindre. Du point de vue socio-économique, il y a 60% de ménages qui sont locataires à Montréal. Les villes liées ont un taux plus élevé de propriétaires situés à +- 60%.

C'est l'idée de l'ajout du rabais dans le prochain tableau. Idée qui est utilisée dans d'autres villes canadiennes.

**Tableau no 3 : hypothèse de la progressivité de l'augmentation de la tarification foncière ou volumétrique sur une période de 20 ans (463 millions par année à récupérer = 4,6 G\$) sans perte de revenus pour la ville**

Colonne A	B	C	D	E	F
Progression sur 10 ans	Montant annuel Tarification résidentielle	Tarification foncière ou redevance d'utilisation	Variation impôts fonciers	Montant net tarification ou redevance \$	Rabais 33% (F*33%) Ménages à faible revenu
An 0	917 \$	0 \$	0	917	
An 1	0	917 + 5% = +45,85	-917 \$	963	-318\$
An 2	0	963 + 5% = +48,15	0	1011	-334\$
An 3	0	1011 + 5% = +50,55	0	1062	-350\$
An 4	0	1062 + 5% = +53,10	0	1115	-368\$
An 5	0	1115 + 5% = +55,75	0	1171	-386\$
An 6	0	1171 + 5% = +58,55	0	1229	-406\$
An 7	0	1229 + 5% = +61,45	0	1290	-426\$
An 8	0	1290 + 5% = +64,50	0	1354	-447\$
An 9	0	1354 + 5% = +67,70	0	1422	-469\$
An 10	0	1422 + 5% = +71,10	0	1493	-493\$
An 11	0	1493 + 5% = +74,65	0	1568	-517\$
An 12	0	1568 + 5% = +78,40	0	1656	-546\$
An 13	0	1656 + 5% = +82,80	0	1739	-574\$
An 14	0	1739 + 5% = +86,95	0	1826	-603\$
An 15	0	1826 + 5% = +91,30	0	1917	-636\$
An 16	0	1917 + 5% = +95,85	0	2013	-664\$
An 17	0	2013 + 5% = +100,65	0	2114	-698\$
An 18	0	2114 + 5% = +105,70	0	2220	-733\$
An 19	0	2220 + 5% = +111,00	0	2331	-769\$
An 20	0	2331 + 5% = +116,55	0	2448	-808\$

Ce rabais équivaut à permettre la gratuité sur un bloc de 275 M/3 aux ménages à faible revenus avec un calcul avec un taux de 2,9\$

**Note no 2 :** À 2,9 \$ du mètre cube\* 2,2, c'est 6,38\$ par jour pour une consommation de 2202 litres. Une année de consommation équivaut à 6,38 \* 365 jours = 2328,7\$ pour ce triplex. Avec un rattrapage de 5% par année on ne parvient pas à récupérer l'intégralité des coûts principalement à cause de l'inflation et de la détérioration des infrastructures au fil des ans.

**Note no 3 :** Le rabais accordé aux ménages à faibles revenus est compensé par une tarification plus élevée qui vise donc une opération à coût nul. Les secteurs résidentiel et non résidentiel sont traités de la même manière, donc il y a équité fiscale.

Voyons maintenant avec un rattrapage de 10% par année si l'on parvient à récupérer l'intégralité des coûts.

**Note no 4 :** La tarification de l'intégralité des coûts de l'eau avec un rabais de 33% pour les ménages à faible revenu implique donc que ce sera le reste de la clientèle qui financera de revenu, parce l'objectif c'est l'autofinancement du service. Dans ce deuxième exemple on aura une opération qui s'autofinancera.

Un déficit de 463 millions \$ pour le maintien des actifs du service de l'eau pour une consommation de 331 millions de litres représente un coût de 1,39 du litre qu'il faudrait facturer en plus.

**Tableau no 4 : hypothèse de la progressivité de l'augmentation de la tarification foncière ou volumétrique sur une période de 10 ans (463 millions par année à récupérer = 4,6 G\$) sans perte de revenus pour la ville**

Colonne A	B	C	D	E	F
Progression sur 10 ans	Montant annuel Tarification résidentielle	Tarification foncière ou redevance d'utilisation	Variation impôts fonciers	Montant net redevance \$	Rabais 33% (F*33%) Ménages à faible revenus
An 0	917 \$	0	0 \$	0	0
An 1	0	917 + 10% (91,70)	-917 \$	1009	-333\$
An 2	0	1009 + 10% (109)	0	1118	-367\$
An 3	0	1118 + 10% (111,8)	0	1230	-406\$
An 4	0	1230 + 10% (123)	0	1353	-446\$
An 5	0	1353 + 10% (135)	0	1488	-491\$
An 6	0	1488 + 10% (148,8)	0	1637	-540\$
An 7	0	1637 + 10% (163,7)	0	1801	-594\$
An 8	0	1801 + 10% (180)	0	1981	-654\$
An 9	0	1981 + 10% (198)	0	2179	-719\$
An 10	0	2179 + 10% (218)	0	2397	-791\$

Ce rabais équivaut à permettre la gratuité sur un bloc de 275 M/3 aux ménages à faible revenus avec un calcul avec un taux de 2,9\$

**Note no 5 :** Avec une augmentation progressive de 10% par année de la tarification du service d'eau, il y aura une élimination de la subvention. Le coût intégral étant de 2328\$. La différence entre 2328 \$ et 2397 servira à financer le rabais accordé aux ménages à faibles revenus.

**Note no 6 :** La même logique de calcul de récupération du déficit d'entretien des infrastructures doit s'appliquer au secteur non résidentiel (ICI) en plus d'y ajouter le financement du rabais au ménages à faibles revenus du secteur résidentiel à la hauteur de leur consommation c'est-à-dire 29%.

**Note no 7.** La ville de Toronto offre un rabais sur la tarification du service l'eau aux ménages à faibles revenus.<sup>39</sup>

<sup>39</sup> <https://www.toronto.ca/services-payments/property-taxes-utilities/property-tax/property-tax-water-solid-waste-relief-and-rebate-programs/property-tax-and-utility-relief-program/>

**Tableau no 5 : Taux de taxation de l'eau en 2022<sup>40</sup> et 2023<sup>41</sup> (en \$ / 100\$ d'évaluation)**

Ville	Secteur résidentiel 5 logements en 2022	Secteur résidentiel 5 logements en 2023	Secteur résidentiel 5 logements et plus en 2022	Secteur résidentiel 5 logements et plus en 2023	Secteur non résidentiel -900K\$ ou +900K\$
Anjou (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,3079
Lachine (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,2855
Lasalle (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,2705
L'Île-Bizard	,0975	,0917	,0975	,0917	,2754
Montréal (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,3323
Montréal-Nord (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,1488
Outremont (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,3342
Pierrefonds (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,3041
Roxboro (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,2862
Sainte-Genève (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,2492
Saint-Laurent (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,2803
Saint-Léonard (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,2813
Verdun (*)	,0975	,0917	,0975	,0917	,3104

Il y a une grande variabilité du taux de taxe spéciale pour le secteur non résidentiel. Dans la taxation de 2022, il n'y a pas d'exemption de la taxe pour le secteur non résidentiel d'une propriété d'une valeur de moins de 900 K\$. Il y a eu une réduction du taux de la taxe en 2023 alors qu'il y a un déficit important ?

**Avec la tarification volumétrique, la ville de Montréal a mis en place une exemption de taxe pour le 1<sup>er</sup> 1000 mètre cube pour le secteur non résidentiel. C'est donc une question d'équité fiscale qui nous amène à proposer un rabais pour les ménages à faibles revenus qui sont locataires.**

## Présentation de l'auteur Gilles Thériault

Gilles Thériault est un essayiste. Il possède un diplôme de d'études supérieures spécialisées en commerce électronique (DESS-CE) du HEC de Montréal. Il est aussi un ex-conseiller municipal, administrateur et président d'une OSBL dans le domaine communautaire, auteur et essayiste.

Parmi les essais qu'il a écrits, il y a : [les défis du financement du transport en commun dans la grande région de Montréal](#) ; [Étude sur la viabilité des finances publiques d'une grande métropole canadienne suite à la pandémie de COVID-19](#) ; [Projet de création d'un programme de report des impôts fonciers du Québec pour la région de Montréal](#), [Pourquoi recourir à l'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles et la prévention des déchets ?](#) [La tarification du transport collectif de la région de Montréal](#) et aussi [Assurer la planification du financement du transport collectif au Québec](#) duquel un mémoire a été présenté à la consultation publique de l'ARTM au sujet de la planification stratégique dans les transports collectifs. L'avant dernier essai paru cet été : [Le développement du mouvement coopératif en habitation au Québec](#)

Le dernier essai nommé : [Le développement industriel du logement communautaire au Québec](#) et plusieurs autres sont disponibles dans l'Apple Book Store en format ePUB sous le nom de l'auteur ou en demandant un fichier PDF à l'auteur.

Gilles Thériault, Montréal, Québec, [Gilles.theriault51@gmail.com](mailto:Gilles.theriault51@gmail.com)

<sup>40</sup> [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/2022\\_taux\\_taxes\\_tableau\\_fr\\_0.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/2022_taux_taxes_tableau_fr_0.pdf)

<sup>41</sup> [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/2023\\_taux\\_taxation\\_0.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/2023_taux_taxation_0.pdf)

---

<sup>i</sup> Les différentes citations dans ce texte sont indiquées en bleu et en italique.

<sup>ii</sup> 21 300 compteurs \* rabais de 1000 M/3 d'eau à 2,90\$ le m/3 donne le calcul suivant :  $21300 * 1000 * 2,90 \$ + 61,770\ 000 \$$ . L'article du journal Le Devoir parle d'un taux de 54 % d'entreprise qui bénéficieront de ce rabais.  $61,770\ 000 * 54\% = 33\ 355\ 800 \$$ .

<https://www.ledevoir.com/economie/772454/montreal-commerces-et-industries-devront-payer-l-eau-en-2024?>